LORIENT AGGLOMÉRATION

Programme d'Etudes Préalables

au PAPI Lorient Agglomération





Modalités de consultation du public



Table des matières

2 MODALITES DE CONCERTATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC 3
2.1 INFORMATION DU PUBLIC ET DES PARTIES PRENANTES 3
2.2 INSTANCES DE GOUVERNANCE : LIEU DE CONSTRUCTION DU PROJET 3
2.3 STRATEGIE DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION 4

2 MODALITES DE CONCERTATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC

La démarche PAPI de Lorient Agglomération implique, à chacune de ces étapes, une forme de participation des acteurs et / ou du public. Les différentes formes d'implication des acteurs et du public peuvent être de l'ordre de :

- L'information
- La concertation
- La consultation
- La co-construction

2.1 INFORMATION DU PUBLIC ET DES PARTIES PRENANTES

Le volet relatif à la concertation et la consultation du public a débuté dès les prémices de la démarche PAPI de Lorient Agglomération. En effet, au lancement de la démarche, **l'équipe projet a rencontré une à une l'ensemble des communes** du périmètre (élus et services techniques) afin de partager sur les objectifs de la démarche et les attentes des communes concernées.

Aussi, la **déclaration d'intention** rédigée par Lorient Agglomération a été publiée sur le site internet de l'Etablissement, constituant ainsi une première information à destination du public.

La **concertation préalable volontaire** décrite à l'article L121-15-1 du code de l'environnement appelle une mise en débat de l'opportunité du projet. Celle-ci sera menée au début de la mise en œuvre de la phase PEP du PAPI Lorient Agglomération selon des modalités qui seront définies par le porteur du PAPI et le prestataire recruté.

Enfin, conformément au code de l'environnement, une **participation du public par voie électronique** sera organisée avant la labellisation du PAPI. Cette consultation durera un mois. Lorient Agglomération présentera le programme du dossier PAPI, le rapport environnemental sera mis à disposition. Cela dans le but de permettre au public de formuler observations et propositions. Celles-ci seront retenus dans une synthèse de la consultation.

2.2 INSTANCES DE GOUVERNANCE : LIEU DE CONSTRUCTION DU PROJET

Le Conseil Communautaire de l'Etablissement a entériné par délibération les grandes étapes de la démarche PAPI de Lorient Agglomération :

- Le lancement de la démarche le 25 juin 2024
- La validation du programme d'actions et du plan de financement le 10 février 2026

Des instances de gouvernance ont été établies afin de suivre l'ensemble de la démarche PAPI de Lorient Agglomération. Comité de Pilotage et Comité Technique remplissent chacun des missions de consultation et de concertation quant à la construction et la mise en œuvre de la démarche PAPI.

Le 8 décembre 2025, un COPIL de validation du dossier PEP a ainsi permis d'adopter un programme d'actions et une stratégie concertée avec l'ensemble des communes et des acteurs concernés.

Au cours de la mise en œuvre du PEP, entre 2026 et 2029, un COPIL par an sera organisé afin de rendre compte de l'avancement des actions du programme. Aussi, des COTECH plus réguliers se tiendront pour évoquer des actions spécifiques nécessitant le suivi régulier de différents acteurs.



Figure 1 : COPIL du 8 décembre 2025

2.3 STRATEGIE DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION

Le volet concertation du public est traité dans l'axe 1 du programme d'actions du PEP en ce qu'il prévoit l'élaboration d'une stratégie de communication et de sensibilisation adaptée au territoire et sa population. En effet, l'objet de cette stratégie de communication est de s'intégrer à la vie culturelle locale afin d'adosser à des évènements locaux des prestations visant la sensibilisation aux risques d'inondation (*exemple : Festival Lorient Océans, Pécheurs du Monde,…*). Aussi, cette stratégie se doit de prendre la mesure du niveau d'acculturation des différents publics potentiels afin d'adapter les supports et les messages diffusés.

Le déploiement de cette stratégie à l'échelle du territoire de Lorient Agglomération donnera lieu à l'organisation d'évènements et à la diffusion d'outils de communication permettant de sensibiliser aux risques d'inondations et aux risques littoraux. Cette démarche permet notamment de concerter la population sur toutes les dimensions de la démarche PAPI.

L'organisation d'une « Journée Nationale de la Résilience » permettra, par ailleurs, de diffuser la culture du risque et la résilience du territoire auprès de la population.